

qu'en principe, nous devons insister pour obtenir un modèle de drapeau qui ait une association avec notre histoire et notre patrimoine. Si nous croyons aujourd'hui à ce principe, il en sera de même dans six mois. Nous ne cesserons pas d'y croire parce que certaines gens estiment qu'on retarde les affaires du pays, surtout lorsqu'on sait que le gouvernement détermine lui-même l'ordre des travaux de la Chambre.

Comme je l'avais fait au moment où pour la première fois la Chambre avait été saisie de cette question, il est tout aussi important aujourd'hui, je pense, d'insister pour que ce drapeau représente quelque chose du passé. J'estime qu'il nous incombe maintenant de nous assurer que celui qu'adoptera la Chambre rende le témoignage au passé que nous recommandions à l'ouverture du débat. J'espère de tout cœur voir débattre cette question jusqu'à ce que le gouvernement consente à ce que le rapport du comité ne figure pas aux travaux de la Chambre, jusqu'à ce qu'il puisse faire l'objet d'une étude plus positive à la lumière des tâches plus sérieuses inscrites au *Feuilleton*, ou jusqu'à ce que l'on juge vraiment sage de consulter le peuple canadien et à laisser celui-ci décider au lieu de cette Chambre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à vous féliciter de la très sage décision que vous avez prise cet après-midi et qui permet de laisser la porte ouverte au compromis à l'égard de cette question tellement controversée dont la Chambre et les Canadiens sont saisis depuis si longtemps.

M. Byrne: A qui le dites-vous!

L'hon. M. Dinsdale: Il me semble que la Chambre ne désire rien tant—et c'est justement ce que vient d'indiquer l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne)—que de régler cette question de drapeau national distinctif d'une manière ou d'une autre, aussi rapidement que possible. La Chambre veut non seulement mettre fin au débat le plus tôt possible afin de s'occuper des mesures économiques plus importantes qu'il est nécessaire de traiter en raison des problèmes que le Canada doit envisager à l'heure actuelle, mais un sentiment semblable se répand d'un bout à l'autre du pays. Votre sage décision a permis à la Chambre de ne pas répéter l'erreur qu'elle a faite lorsqu'elle a été saisie précédemment de cette question, en refusant de la résoudre de la seule façon imaginable,

[M. Coates.]

selon moi, selon laquelle il est possible d'en arriver à une résolution en ce moment: en déférant la question aux Canadiens eux-mêmes, par voie de plébiscite.

Lorsque j'ai participé pour la première fois au présent débat le 23 août, je pense, c'est le point de vue que j'ai énoncé à la Chambre des communes, parce que j'avais l'impression à ce moment-là que le gouvernement, comme dans le cas de bien d'autres questions importantes dont il a traité depuis qu'il a assumé le pouvoir, s'était mis lui-même dans cette malheureuse situation. Rien ne s'est produit depuis pour me faire changer d'attitude à ce sujet. Je pense toujours que le gouvernement s'est inconsciemment mis dans ce pétrin et a créé l'impasse dans laquelle le Parlement du Canada, et, en premier lieu, la Chambre des communes se trouvent à l'heure actuelle. Je suis sûr que les événements de la semaine dernière, par exemple, ont démontré une fois de plus qu'à l'égard de principes fondamentaux le gouvernement, au lieu de prévoir et d'organiser les travaux du pays de manière ordonnée, fait preuve de maladresse et d'incompétence, comme disait naguère l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin) lorsqu'il était dans l'opposition officielle de Sa Majesté. Il me semble que c'est un autre exemple probant du manque d'initiative concrète qui a marqué la présente administration depuis qu'elle a assumé le pouvoir, il y a à peine plus d'un an et demi. Je répète donc ce que j'ai dit au début de mon exposé: j'espère que nous pourrions nous prononcer sur la question d'un plébiscite et que les honorables députés jugeront opportun de libérer la Chambre des communes de cette question controversée pour la confier à la population qui, évidemment, devrait s'en charger.

Quand la question fut déférée au comité, il y a environ deux mois, on espérait qu'un comité composé de membres de tous les partis pourrait trouver une solution de compromis susceptible de réunir l'unanimité de tous les partis et de toutes les personnes. Il est maintenant évident que le comité n'a pas réussi à réaliser ce grand espoir. Je n'ai pas fait partie du comité et, par conséquent, je ne suis pas au courant de toutes ses délibérations. Nous avons entendu des rapports de divers membres du comité et je suppose que les autres membres y ajouteront leurs observations. Nous avons aussi entendu parler de fuites dans les journaux canadiens. Ces regrettables incidents n'ont certes pas aidé les membres du comité dans leurs très pénibles délibérations. Il est malheureux que le député de Leeds (M. Matheson), qui a joué un rôle de tout premier plan dans cette affaire, ait été l'un des députés qui ont donné